

AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE TRACADIE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE ARRÊTÉ NO 030-34-2019

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Municipalité régionale de Tracadie a l'intention de modifier son Plan rural dans le but de permettre plusieurs bâtiments principaux au lieu d'un seul bâtiment principal sous certaines conditions pour les lots ayant les usages habitation multifamiliale (3 à 4 logements) et habitation multifamiliale (5 logements et plus) dans les zones RC, RD, C1, C2 et INS desservies par les services d'eau et d'égout publics de la Municipalité régionale de Tracadie.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites aux modifications proposées, aura lieu lors de la réunion ordinaire du 13 juillet 2026 à 19h00 en la salle du conseil municipal située au 3620, rue Principale. Tous commentaires ou objections écrits doivent être adressés au greffier municipal au C.P. 3600, Succ. Bureau chef, Tracadie-Sheila, N.-B. E1X 1G5, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 10 juillet 2026 à 9h30.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à l'hôtel de ville (3267, rue Principale), de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi ainsi que de 8h00 à 13h00 le vendredi ou le consulter sur le site internet de la municipalité.